

Empereur. Le premier qui lui donna son approbation fut Rodolphe Prince d'Empire, Roi de Boheme, fils de Rodolphe premier en 1291., l'Empereur Adolphe de Nassau en 1292., l'Empereur Albert premier en 1299., l'Empereur Charles IV. en 1358., & enfin l'Empereur Sigismond en 1415.

Par de la

Cet acte a esté reconnu par les Comtes Vassaux au moyen des hommages liges qu'ils ont preté en divers temps aux Princes de Chalon en qualité de Seigneurs du fief de Neufchatel, & par les investitures que ceux ci leur ont accordé depuis Rolin jusqu' à Jean de Fribourg inclusivement.

On ne doute point que leurs pretendus Successeurs n'en eussent fait de même, si les Chalons les eussent voulu admettre à la prestation d'hommage, mais comme ils ne le pouvoient sans préjudicier à leur droit de Reversion, ils ne furent pas d'avis de les y recevoir.

Les Seigneurs du Canton de Berne ont aussi de leur part reconnu les Droits que la Maison de Chalon avoit sur Neufchatel en vertu du susdit Acte de 1288. par le consentement qu'ils ont preté dans les actes de Combourgeoisie passés avec ces pretendus Vassaux, que ceux ci stipulassent que au cas de guerre entre le Canton & les Chalons leurs Seigneurs Dominans, ils resteroient dans une exacte Neutralité.

obfcur

Les Bourgeois de Neufchatel internes & externes, parties les plus interessees, ont de leur coté reconnu pour Souverains & Seigneurs du fief de Neufchatel & de la Comté d'icelui les Princes de la Maison de Chalon, & ont promis avec serment de ne reconnoitre autre qu'eux aux Cas exprimés en l'acte de 1406.

Voila toutes les parties qui pouvoient avoir interest

C

en